

A'BC FROID 24
40 rue du Fond du Lan
24680 LAMONZIE SAINT MARTIN
EURL en formation
au capital de 1000 euros

NOMINATION DE LA PREMIERE GERANCE

Le 29/05/2026 à 14h, est présent au siège de la société, le soussigné :

- Monsieur Bruno CHOUTARD

agissant en qualité d'associé unique de la société, a décidé à l'issue de la signature des statuts de désigner la première gérance de la société, conformément aux dispositions des statuts de ladite société.

A cet effet, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

I - Nomination de la gérance

Le soussigné désigne en qualité de gérant de la société :

Monsieur Bruno CHOUTARD

demeurant 40 route du Fond du Lan, 24680 LAMONZIE SAINT MARTIN
pour une durée indéterminée.

Ce dernier déclare accepter les fonctions de gérant qui viennent de lui être confiées et affirme n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptibles de l'empêcher d'exercer ce mandat.

II - Pouvoirs de la gérance

La gérance exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues au titre III des statuts sociaux.

III - Rémunération de la gérance

La rémunération de la gérance sera déterminée ultérieurement.

Elle aura droit en outre au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

Bruno CHOUTARD